

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **30 janvier 2017**

Délibération n° 2017-1712

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Opérations globalisées 2017 - Maintenance et renouvellement informatique - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Brumm

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 10 janvier 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 1er février 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Rousseau (pouvoir à Mme Vullien), Aggoun, Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Havard (pouvoir à M. Hamelin).

Absents non excusés : M. Boudot.

**Conseil du 30 janvier 2017****Délibération n° 2017-1712**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Opérations globalisées 2017 - Maintenance et renouvellement informatique - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 4 janvier 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La présente délibération traite de l'individualisation, pour l'année 2017, des autorisations de programme relatives aux opérations récurrentes de la direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information (DINSI) dans ses différents domaines d'activité.

Pour rappel, cette direction a vocation à faciliter et améliorer le cadre de travail des agents de la Métropole de Lyon, en accompagnant les directions métiers dans les projets et besoins informatiques liés à leurs activités. Elle a également pour mission de développer un cadre de vie "numérique" pour les usagers, en garantissant l'accès aux services numériques pour tous les bénéficiaires et en améliorant la performance des politiques publiques par l'usage du numérique. De ce fait, la DINSI doit favoriser l'expérimentation et le développement de services numériques sur le territoire, en partenariat avec des acteurs publics et privés.

D'un point de vue budgétaire et financier, la structuration des différentes autorisations de programme récurrentes existantes consistent à rendre celles-ci cohérentes avec les missions et objectifs des différentes entités organisationnelles de la direction et intègrent en 2017 tout le périmètre Métropole en une seule opération. A noter que ces opérations mises en place annuellement ont une exécution pluriannuelle. En particulier pour les opérations concernant des projets, les dépenses sont principalement concentrées sur les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années, la première année étant surtout dédiée à la réalisation d'études et au lancement de procédures d'achat public. Ceci explique le faible taux de réalisation pour les opérations millésimées 2016.

Le montant total des autorisations de programme nouvelles nécessaires est de 8 734 000 € pour 2017, tous budgets confondus, se répartissant comme suit : 8 355 000 € au budget principal, et 379 000 € au budget annexe de l'assainissement sur les opérations suivantes :

**I - Les opérations "système d'information applicatif 2017" n° 0P28O5244 et n° 2P28O5244**

Ces opérations portent sur les enveloppes d'évolutions applicatives qui intègrent également le système d'information solidarité. Ces enveloppes financent l'ensemble des évolutions réglementaires et fonctionnelles du patrimoine applicatif de la Métropole : applications des directions opérationnelles et système d'information géographique, grandes applications fédérales de gestion des ressources humaines, de gestion financière et de conduite de projet, ainsi que les outils de la solidarité.

Les enveloppes sont réparties entre les différents programmes (solidarité, développement urbain, ressources, etc.) qui en gouvernent la consommation.

L'autorisation de programme sollicitée pour 2017 est de 1 095 000 € tous budgets confondus, soit 1 000 000 € au budget principal sur l'opération n° 0P28O5244 et 95 000 € au budget annexe de l'assainissement sur l'opération 2P28O5244.

## **II - L'opération "système d'information projets 2017" n° 0P28O5243**

Cette opération a pour but la prise en charge de nouveaux projets métiers : acquisition de nouvelles solutions logicielles ou refontes d'applications existantes, hors projets numériques et projets techniques spécifiques au volet architecture qui sont intégrés dans des opérations dédiées.

La priorisation des projets est réalisée au sein de comités de programmes thématiques (solidarité, développement urbain, ressources, etc.) dans la limite des moyens financiers et humains alloués à cette activité. Cela concerne par exemple la réalisation d'une plateforme dématérialisée pour les marchés publics commune à la Métropole et aux Communes intéressées. La liste des projets sera arrêtée à l'occasion des comités de programmes qui se tiendront début 2017.

Au regard des perspectives, l'autorisation de programme sollicitée pour 2017 est de 1 000 000 € au budget principal à prévoir sur l'opération n° 0P28O5243.

## **III - Les opérations "systèmes d'infra et télécoms 2017" n° 0P28O5242 et n° 2P28O5242**

Ces opérations portent sur les infrastructures personnelles (postes de travail et périphériques) et partagées (les serveurs, bases de données, réseaux, systèmes d'impression) et la téléphonie. Elles visent à maintenir à niveau ces infrastructures par un renouvellement en fonction de leur obsolescence notamment pour les Maisons de la Métropole.

La ligne de dépenses la plus importante concerne le renouvellement des postes de travail qui sont remplacés tous les 5 ans. Cela représente 1 340 postes informatiques sur les 6 700 postes mis à disposition des services de la Métropole (hors collèges). Cela représente une dépense annuelle de 1,5 M€ y compris logiciels et prestations associées.

Au regard des besoins, l'autorisation de programme sollicité pour 2017 est de 3 684 000 €, tous budgets confondus, répartie sur les opérations suivantes : 3 400 000 € sur l'opération n° 0P28O5242 au budget principal et 284 000 € sur l'opération n° 2P28O5242 au budget annexe de l'assainissement.

## **IV - L'opération "architecture et gouvernance 2017" n° 0P28O5241**

Cette opération a pour but la prise en charge de nouveaux projets techniques. Ces projets recouvrent les outils techniques du cœur du système d'information visant à en améliorer son agilité, sa disponibilité, son coût de possession mais aussi son ouverture et sa sécurité.

Pour l'année 2017, un accent particulier est mis sur la sécurisation du système d'information pour faire suite à un audit de sécurité et de mise en conformité du règlement général de sécurité qui nous est imposé par l'État mais aussi dans un contexte de multiplication des attaques virales. Par ailleurs, des actions sont prévues sur le socle du système d'information (décisionnel, géographique, dématérialisation).

Pour 2017, le montant d'autorisations de programme sollicité représente un total de 1 870 000 € au budget principal sur l'opération n° 0P28O5241.

## **V - L'opération "projets usages numériques et données géomatiques 2017" n° 0P02O5240**

Cette opération recouvre les compétences de la DINSI sur les usages numériques.

Cela concerne la gestion de la donnée (ortho photo, intégration de données, plan corps de rue simplifié, 3D et expérimentations), l'évolution du patrimoine web et numérique, les prestations dans le cadre de projets portés par Érasme et "l'urban lab", l'aménagement numérique du territoire.

À noter que cette opération comprend une subvention d'équipement de 90 000 € pour la convention avec Rezipole.

Pour 2017, l'autorisation de programme demandée est de 1 085 000 € au budget principal sur l'opération n° 0P02O5240 "projets usages numériques et données géomatiques" ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

#### **DELIBERE**

**Approuve**, au titre de l'année 2017, l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution pour un montant global de 7 649 000 € TTC et l'individualisation de l'autorisation de programme globale P02 - Rayonnement national et international pour un montant global de 1 085 000 € TTC, selon la répartition et les échéanciers suivants :

a) - au budget principal pour un montant de 8 355 000 € TTC en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel suivant : 4 660 000 € TTC en 2017 et 3 295 000 € TTC en 2018 et 400 000 € TTC sur 2019 pour les opérations n° 0P28O5244, n° 0P28O5243, n° 0P28O5242, n° 0P28O5241 et n° 0P02O5240,

b) - au budget annexe de l'assainissement pour un montant de 379 000 € HT en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel suivant : 331 500 € HT en 2017 et 47 500 € HT en 2018 pour les opérations n° 2P28O5242 et n° 2P28O5244.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 1 février 2017.**